



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1 Jimmy Plourde  
Siège no 2 **Absente**  
Siège no 3 Laurette Lévesque  
Siège no 4 Viateur Dubé  
Siège no 5 Nicholas Dubé  
Siège no 6 Hugo Tardif

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente.

En raison des mesures liées à la pandémie et conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la séance s'est tenue à huis clos et par téléconférence. La population fut invitée à soumettre leurs questions à l'avance à l'administration municipale.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

21-02017 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Hugo Tardif, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

21-02018 Procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2021

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

21-02019 Comptes du mois de janvier 2021

La liste des comptes du mois de janvier a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 1er février et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 janvier 2021	20 768,37\$
Comptes à payer de décembre 2020	14 693,68\$
Comptes payés d'avance	41 841,28\$
<b>TOTAL</b>	<b><u>77 303,33 \$</u></b>

21-02020 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 janvier sont lus par Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

21-02021 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
  - MRC du Témiscouata : 18 janvier ;



21-02022      Adoption du Règlement 359

**Ayant pour objet de fixer les taux des taxes foncières générales et de secteurs, les tarifs de compensation pour les services d'égouts, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques, de déneigement et de la police, le taux d'intérêt sur les comptes dus et le paiement des comptes par versements pour l'année 2021.**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires 2021 lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déterminé les prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2021 par Nicholas Dubé, conseiller au siège no 5;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement :

QUE le règlement numéro 359 soit adopté et que le conseil ORDONNE et STATUE par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement amende et remplace le règlement numéro 353.

ARTICLE 2 - ANNÉE FISCALE

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

Le texte du règlement est transcrit au livre de règlements municipaux et remis aux membres du conseil et à la disposition de l'assistance.

21-02023      Adoption du Règlement numéro 358 amendant le Règlement numéro 335- PRQ VILLA SAINT-HONORÉ INC. - Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec

Ayant pour objet d'amender le Règlement numéro 335- PRQ VILLA SAINT-HONORÉ INC. - Pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2020 par Nicholas Dubé, conseiller au siège no 5 ;

CONSIDÉRANT que la complétion du projet a subi des retards et que par conséquent, la date limite initiale pour la fin des travaux établis au 31 décembre 2019 n'a pu être respectée;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie toujours le projet en dépit des retards ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Viateur Dubé, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement de modifier la date limite de la fin des travaux afin de répondre aux nouvelles réalités.

QUE le règlement numéro 358 soit adopté et que le conseil ORDONNE et STATUE par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

*Le présent règlement amende le règlement numéro 335.*





## ARTICLE 2

Que l'Article 16 du règlement numéro 335 intitulé « DATE LIMITE DE FIN DES TRAVAUX » se lit dorénavant comme suit :

### ARTICLE 16 DATE LIMITE DE FIN DES TRAVAUX

La construction des unités résidentielles du projet doit être terminée d'ici le 30 juin 2021.

## ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### 21-02024      Soumission Les Entreprises Camille Ouellet

Considérant que deux sondes du système des eaux usées aux étangs aérées de la Municipalité ont besoin d'être remplacées pour le bon fonctionnement du système;

Sur la proposition de Hugo Tardif, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement d'accepter la soumission de l'entreprise *Les Entreprises Camille Ouellet* au montant de 3 258.67\$ pour exécuter les travaux en question. Les montants nécessaires pour financer l'exécution des travaux seront pris à partir du poste budgétaire 02-414-00-531 « Entretien Ajustement Équipements ».

### 21-02025      Soumissions pour l'achat d'une lumière de rue

Des prix ont été demandés à deux entrepreneurs pour l'achat d'une lumière de rue à ajouter au réseau d'éclairage public pour faire suite à la résolution numéro 21-01010. Voici les soumissions :

Nom et adresse	Prix	Prix taxes incluses	Remarques
Raynald Asselin Inc. Pohénégamook	491.00\$	564.55\$	
Électricité SMP Inc. Témiscouata-sur-le-Lac	628.07\$	722.12\$	

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que le plus bas soumissionnaire, Raynald Asselin Inc., soit retenu au prix de 564.55\$ taxes incluses. Il est aussi résolu qu'Hydro Québec soit mandatée pour effectuer l'installation aux frais de la Municipalité.

### 21-02026      Demande pour un engagement financier de la part de la Municipalité dans le cadre d'une activité familiale

Considérant que pour une 4e Édition, COSMOSS invite les municipalités à participer à la planification de la Semaine de relâche du 27 février au 7 mars 2021 afin de permettre une programmation commune pour l'ensemble du territoire ;

Considérant que les objectifs sont de faire découvrir les municipalités et leurs attraits, faire bouger les familles et les jeunes à l'extérieur, de démontrer aux citoyens qu'on travail ensemble pour des activités communes pour les gens du Témiscouata et encourager l'achat local ;

Considérant que pour atteindre ses objectifs et respecter les règles sanitaires, il est proposé une activité de type Rallye et concours photo ;

Considérant qu'afin de faire la conception et la diffusion de la publicité pour cette activité, les municipalités participantes de moins de 1000 habitants sont invitées à faire la contribution d'un engagement financier de 50\$.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Viateur Dubé, il est résolu unanimement d'appuyer cette initiative et de s'engager financièrement pour un montant de 50\$.



21-02027      Semaine de Prévention du Suicide du 31 janvier au 6 février 2021

Chaque jour, 3 Québécois s'enlèvent la vie;

Les hommes représentent plus de trois quarts des suicides (803 hommes et 243 femmes en 2016);

En 2016, selon les données provisoires disponibles, 1046 personnes sont décédées par suicide.

ATTENDU QUE le suicide est une cause importante de décès au pays et que le phénomène touche l'ensemble de ses régions;

ATTENDU QUE nous ne voulons plus perdre, par suicide, de pères, de mères, de frères, de sœurs, de fils, de filles, de parents, d'amis, de collègues, de voisins, d'étudiants;

ATTENDU QUE l'éducation et la sensibilisation face au suicide, c'est le rôle de tous. En prenant position, nous avons le pouvoir de changer les choses;

Sur la proposition de Hugo tardif, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine de la prévention du suicide qui se tiendra du 31 janvier au 6 février 2021 sous le thème : « Parler du Suicide sauve des vies ».

21-02028      Soutien de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au recensement

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyé par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie le Recensement 2021 et encourage tous ses résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exact et complet des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

21-02029      Soutien moral à la famille de Monsieur Laval Roy et Madame Nicole Castonguay

Considérant les événements tragiques qui se sont produits dans la nuit du vendredi 22 janvier 2021, événements durant lesquels la résidence familiale de Monsieur Laval Roy et Madame Nicole Castonguay, située à Saint-Pierre-de-Lamy, a été la proie des flammes ;

Le conseil municipal ainsi que l'ensemble des employés municipaux désirent offrir leurs meilleurs vœux de soutien à la famille de Monsieur Laval Roy et Madame Nicole Castonguay. Nous saluons votre courage dans ce moment difficile et nous vous souhaitons un retour à la normale rapide !

21-02030      Demande d'autorisation de circulation pour le transport de gravier via la route Talbot en lien avec la construction de l'Autoroute 85

Étant donné l'intérêt personnel que Monsieur le Maire peut avoir sur cette question, ce dernier se retire de la séance à 20H30 le temps que prend le conseil à délibérer sur la question. Monsieur le maire réintègre la séance à 20H34.

Considérant la lettre en date du 25 janvier 2021, de la part de Claveau Concassage & Granulats Ltée, dans laquelle l'entrepreneur demande une autorisation à la Municipalité pour permettre à ses camions de faire le transport de gravier;

Considérant que le transport se ferait à partir de la route de la Montagne à St-





Elzéar-de-Témiscouata, via la route Talbot jusqu'à l'intersection de la route 185;

Considérant que le règlement numéro 327 - RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS -, interdit la circulation des camions de 4 500kg et plus sur certains chemins incluant la Route Talbot;

Considérant que le règlement numéro 327 prévoit que les restrictions et les interdictions de circuler sur certaines routes peuvent être partiellement levées à condition d'avoir une signalisation appropriée;

Il est résolu unanimement de refuser d'accorder un droit de circulation à l'Entrepreneur aux endroits indiqués pour les travaux liés à la construction de l'Autoroute 85.

21-02031 Appui à l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) dans leur démarche auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant le Cerf de Virginie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupes de gros gibiers;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU'un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est situé la municipalité est de 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTL B) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille de bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau;



CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout programme qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jimmy Plourde, et appuyé par Nicholas Dubé et résolu unanimement des membres présents;

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

21-02032      Achat de « Booster » de signal WIFI pour les camions municipaux

Considérant que les employés de la voirie municipale utilisent leur cellulaire personnel en cas d'urgence/d'accident, de signalement et/ou lorsqu'à titre de pompier volontaire ils sont contactés pour une intervention ;

Considérant que sur certaines portions de routes municipales, la réception du signal WIFI est pratiquement nulle, voire même inexistante. Par conséquent, ceci compromet la capacité du personnel à répondre à des urgences et compromet leur propre sécurité en cas de panne ou d'accident de leur part lorsqu'ils font du déneigement ou autres types de travaux avec les camions de la voirie, surtout la nuit quand ils sont seuls et ne peuvent pas communiquer avec des collègues de travail par le biais de la radio ;

Le conseil a demandé que cette question soit traitée à une séance ultérieure.

21-02033      Période de questions

À 20 h 37, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont les suivants :

Aucune question

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20 h 38, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

*Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe



LISTES DES COMPTES  
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU  
1 FÉVRIER 2021

RQ > C.

COMPTE DE JANVIER 2021		
43	Richard F. Dubé	-
102	Laboratoire BSL	325,78 \$
110	Municipalité de Saint-Louis-du- Ha ! Ha !	-
112	Fonds de l'information foncière	20,00 \$
126	Association des directeurs municipaux du Québec	959,13 \$
224	Régie Intermunicipale des Déchets de Témiscouata	-
231	CAUREQ	380,25 \$
311	Buroplus	302,45 \$
315	Groupe CCL	278,24 \$
357	Marché St-Ho	24,70 \$
387	Groupe Ultima	27,00 \$
403	Atelier de Soudure Laurier Plourde	235,16 \$
407	BRANDT	2 563,74 \$
422	Chauffage Rivière-du-Loup	8 320,89 \$
426	Larochelle Équipements Inc.	546,42 \$
432	Boivin et Gauvin (1200e degré)	342,06 \$
434	Aréo-Feu	620,87 \$
439	Centre Routier 1994 inc.	-
447	Peterbilt Atlantic	-
450	Alcide Ouellet et Fils	146,68 \$
460	Société coopérative agricole de Saint-Hubert	24,63 \$
468	Automoteur R.D.L. Inc.	373,94 \$
491	Macpek	390,46 \$
493	Distribution Francis Inc.	322,17 \$
550	Les Entreprises Camille Ouellet et Fils Inc.	-
632	Buanderie Rivière-du-Loup	131,09 \$
642	Messer	540,85 \$
646	Carrefour du Camion de R-D-L	438,09 \$
679	Profix de l'Est	651,02 \$
692	Protek Hydraulique	-
706	Les Commerçants de la Chaudière	-
713	Livraison M.L.	-
799	Certified Laboratories	233,06 \$
900	Josée Chouinard	-
1274	Lindsay Roy	249,89 \$
1330	Servlinks Communication	494,57 \$
1355	Josée Després	-
1357	Fernand Laterreur (9091-0514 Québec Inc.)	1 825,23 \$
1367	Michael Marmen	-
<b>TOTAL DES FACTURES À PAYER DE JANVIER 2021</b>		<b>20 768,37 \$</b>

COMPTE DE DÉCEMBRE 2020		
123	Fédération Québécoise des Municipalités	344,93 \$
162	Ville de Rivière-du-Loup	5 983,50 \$
338	Servitech	5 125,66 \$
491	Macpek	49,74 \$
750	Patrimoine et Culture du Grand Portage	2 500,00 \$
1360	Morency, Société d'avocats	689,85 \$
<b>TOTAL DES FACTURES À PAYER DE DÉCEMBRE 2020</b>		<b>14 693,68 \$</b>

LISTES DES COMPTES  
ADOPTÉS À LA SÉANCE DU  
1 FÉVRIER 2021

*M. J.C.*

SALAIRES		
SALAIRE DE JANVIER	34 696,33 \$	
REER Collectif	236,20 \$	
Avantages sociaux	3 475,90 \$	
CSST	454,88 \$	
ASSURANCES COLLECTIVES	813,93 \$	
<b>TOTAL DES SALAIRES:</b>	<b>39 677,24 \$</b>	<b>39 677,24 \$</b>
BELL CANADA:		
Bureau	207,66 \$	207,66 \$
HYDRO-QUEBEC:		
Edifice municipal	-	-
Abri postal rue de la Gare	20,93 \$	
Étangs rue de la Gare	-	-
Station pompage PP1 - Près du 51, rue Principale	-	-
Station pompage PP2 - Près du 180, rue Principale	-	-
Garage	-	-
Poste incendie Saint-Honoré	-	-
Poste incendie Saint-Honoré (Fournaise)	-	-
Éclairage public	341,39 \$	
Croix lumineuse	20,93 \$	
Bibliothèque	456,18 \$	
Parc 150e	-	-
Loyer 99B	-	-
Poste incendie de Saint-Pierre-de-Lamy	-	-
Local Association sportive	-	839,43 \$
VISA DESJARDINS		
Cellulaire voirie	42,21 \$	
Bureau en gros (cartables, écran ordi Josée C.)	566,19 \$	
Vidéotron	102,26 \$	
Registraire des entreprises (CADL)	55,80 \$	
Mallage (Ordre du jour+Mistal)	120,65 \$	887,11 \$
AUTRES COMPTES PAYÉS PENDANT LE MOIS		
Frais de banque	88,95 \$	
Postes canada (Achat timbres autres)	-	-
Rénovation domiciliaire ou remboursement de taxes	140,89 \$	229,84 \$
<b>Total des dépenses payées pendant le mois:</b>		<b>41 841,28 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>		<b>77 303,33 \$</b>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS :

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites ci-haut.

*Josée Bel*

Josée Chouinard, directrice générale adjointe

Le 1 février 2021